

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

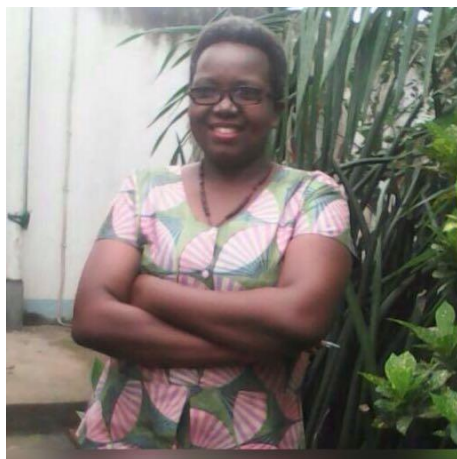
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°223 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 13 au 19 juillet 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 19 juillet 2020, au moins 557 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS 3

0. INTRODUCTION 4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME 5

I.1. DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE..... 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES..... 6

I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR, DES IMBONERAKURES, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMNISTRATIFS..... 6

I.4. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE..... 7

II. VIOLATION DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES 8

III. FAITS SECURITAIRES..... 10

IV. CONCLUSION..... 12

SIGLES ET ABREVIATIONS

CECI : *Commission Electorale Communale Indépendante*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

SNR : *Service National de Renseignement*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VOA : *Voice Of America*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 5 retrouvées cadavres, 1 personne enlevée, 3 personnes victimes des VSBG et 11 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi ces victimes figurent 1 femme et 2 mineurs tués.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement et d'arrestations arbitraires qui sont observés dans le pays.

Ce bulletin revient également sur des menaces, des actes d'intimidation, de l'intolérance à l'endroit des membres du parti CNL et d'une attaque à la grenade.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bubanza

En date du 16 juillet 2020, vers 22 heures, au quartier Kizungu, tout près du chef-lieu de la province Bubanza, commune et province Bubanza, un corps sans vie de Louis Nyanzira, âgé de 68 ans, veilleur, a été retrouvé à son poste d'attache. Selon des sources sur place, les habitants proches de la localité disent avoir entendu la victime criant au secours et quand ils sont allés voir de quoi il s'agissait, ils l'ont trouvé déjà mort. Selon les mêmes sources, trois personnes suspectes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mugamba, province Bururi

En date du 13 juillet 2020, sur la colline Munini, zone Kivumu, commune Mugamba, province Bururi, un corps sans vie du nommé Nimubona, âgé de 60 ans, a été découvert non loin de son domicile. Selon des sources sur place, les circonstances de la mort restent inconnues et le fils de la victime a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gihogazi, province Karuzi

En date du 14 juillet 2020, vers 7 heures, sur la colline et zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, un corps sans vie d'Anitha Nshimirimana, âgée de 21 ans, a été retrouvé dans une brousse. Selon des sources sur place, le corps présentait des signes d'étranglement et avait été brûlé à l'aide de l'essence. La victime avait disparu depuis la date du 6 juillet 2020 mais le cadavre ne s'était pas encore décomposé, ce qui montre que la victime a passé plusieurs jours en otage. Selon les mêmes sources, Roger Havyarimana, Pasteur de l'Eglise Pentecôte à Munanira a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi pour enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mabanda, province Makamba

En date du 14 juillet 2020, près de la route de la localité entre les collines Mivo et Kibimba en commune Mabanda, province Makamba, un corps sans vie d'un homme ayant l'âge compris entre 25 et 30 ans a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime a été tuée à l'aide d'une machette et du gourdin couvert de sang trouvé juste à côté de son corps. Selon les mêmes sources, la victime n'a pas été identifiée car son visage était défiguré suite aux bastonnades lui infligés. La police dit avoir entamé des enquêtes y relatives pour connaître les auteurs et le mobile.

Un corps sans vie d'un mineur retrouvé en commune Kiremba, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 juillet 2020 indique qu'en date du 11 juillet 2020, le matin, sur la colline Ragwe, commune Kiremba, province Ngozi, un corps sans vie de la

nommée Akimana, âgée de 10 ans, a été retrouvée dans les marais. Selon des sources sur place, le corps de la victime montrait des signes d'avoir été égorgée par des gens non identifiés.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne disparue en commune Muha, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juillet 2020 indique qu'en date du 3 juillet 2020, dans la commune Muha, Bujumbura Mairie, Christophe Ntabaresha, employé de la société Afritextile, département de comptabilité, a été porté disparu. Selon des sources sur place, il a quitté son service la journée du 3 juillet 2020 et il n'est pas arrivé à son domicile sis à Kinanira en zone urbaine de Musaga. Selon les mêmes sources, sa famille a informé la société Afritextile de la disparition de Christophe et a cherché dans les différents cachots de Bujumbura Mairie mais en vain.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR, DES IMBONERAKURES, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 juillet 2020 indique qu'en date du 24 juin 2020, sur la colline Muvumu, zone Kabuye, commune et province Kayanza, Roger Habimana, originaire de la colline Ntarambo de la commune Kayanza, membre du parti CNL et élu au conseil communal a été arrêté et détenu au cachot du SNR puis conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza.

En date du 14 juillet 2020, sur la colline Kibingo, commune et province Kayanza, Albert Sinzumunsi, maçon et originaire de cette colline, membre du parti CNL et élu au conseil communal lors des élections de 2020, a été arrêté lorsqu'il se rendait à son travail. Selon des sources sur place, il a été incarcéré au cachot du commissariat de police à Kayanza.

Ces deux membres du parti CNL ont été arrêtés par des agents du SNR sur ordre de Ferdinand Habimana, secrétaire du parti CNDD-FDD à Kayanza et Jean Marie Manirakiza, administrateur communal de Kayanza.

Selon les mêmes sources, les mobiles de ces arrestations sont liés au vote du nouvel administrateur de la commune Kayanza. Les membres du parti au pouvoir craignent de ne pas remporter le vote du nouvel administrateur prévu le 24 juillet 2020 étant donné que le CNDD-FDD compte 22 sièges, le CNL 21 sièges et le FRODEBU 5 sièges.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 juillet 2020 indique qu'en date du 12 juillet 2020, vers 21 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un nommé Nsengiyumva, âgé de 26 ans, membre du parti CNL et vendeur des brochettes près de l'hôpital Buhiga, a été arrêté, tabassé, puis conduit au cachot de la police à Buhiga par un groupe d'Imbonerakure dont les prénommés Robert, Elysée et Anicet commandés par le prénommé Gervais surnommé Colonel Meja, chef de cette colline. Selon des sources sur place, ce chef de colline est arrivé à cet endroit à bord d'une

moto et ceux qui étaient sur place ont crié « koroneri meja arashitse » (*Colonel Meja arrive*) et la victime a répété ces mots, ce chef de colline l'a directement accusée de lui avoir injurié en déformant ces mots pour lui qualifier d'« Umumenja » (*un criminel*). Le lendemain matin, ces Imbonerakure accompagnés du chef de colline se sont rendus au bureau à la police et lui ont intimé l'ordre de payer une somme de 40 000 fbu et les policiers l'ont libérée.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Busoni, province Kirundo

En date du 10 juillet 2020, sur la colline Rwibikara, commune Busoni, province Kirundo, Rénovât Nshimirimana, membre du parti CNL et candidat aux élections collinaires a été arrêté par les nommés Ndibanje et Ndayisenga, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, il a été accusé d'outrage au Président Évariste Ndayishimiye. Selon les mêmes sources, il a été incarcéré au cachot de la commune Busoni.

Trois membres du parti CNL arrêtés en commune Bugabira, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 juillet 2020 indique qu'en date du 11 juillet 2020, sur la colline Kiyonza, commune Bugabira, Gervais Ndibanje, Édouard Hitimana et Jérémie, membres du parti CNL ont été arrêtés dans un cabaret chez Kabura par Marc Rwsa et Fidèle Cinditse, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, le motif de leur arrestation est d'avoir écouté la radio VOA suspendue sur le territoire Burundais. Selon les mêmes sources, les victimes ont été incarcérées au cachot de la commune Bugabira et ont été accusés de complicité avec l'ennemi.

Quatre personnes arrêtées en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 juillet 2020 indique qu'en date du 11 juillet 2020, sur la colline Muhuzu de la zone Minago, commune et province Rumonge, Gérard Buname, Emmanuel Butoyi, François Nyandwi et Samson Ndayisaba, tous fidèles de l'Eglise du réveil en Afrique ont été arrêtés lors de la prière par Michel Ndikuriyo, responsable du SNR en province de Rumonge. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de tenir une réunion visant à déstabiliser la sécurité et ont été détenus au commissariat de la police à Rumonge.

I.4. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Gihanga, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 juillet 2020 indique qu'en date du 3 juillet 2020, sur la colline Ndava-Busongo, commune Gihanga, province Bubanza, A.N, âgée de 17 ans, a été violée par Lambert Bizimana, âgé de 18 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a appelé la victime dans une maison en chantier et il l'a violée. Selon les mêmes sources, Lambert Bizimana a été arrêté et conduit au commissariat communal de police à Gihanga puis transféré à la prison de Bubanza.

Une fillette violée en commune Gihanga, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 juillet 2020 indique qu'en date du 12 juillet 2020, sur la colline et commune Gihanga, province Bubanza, J.P.N, âgée de 6 ans, a été violée par Claude

Irakunda, travailleur domestique, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, la victime était allée à la maison où l'auteur présumé travaillait puis elle a été prise par force. La victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza et l'auteur présumé a été arrêté.

Un garçon violé en commune Gihanga, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 juillet 2020 indique qu'en date du 9 juillet 2020, au village IV, commune Gihanga, province Bubanza, K.C, âgé de 9 ans, a été sodomisé par Eric Niyonkuru, âgé de 18 ans. Selon des sources sur place, K. a été accusé par l'auteur présumé de battre son chien. La victime a été transférée à l'un des hôpitaux de Bujumbura Mairie. L'auteur présumé a été arrêté et conduit au cachot de poste de police de Gihanga.

II. VIOLATION DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

A la veille des élections des conseillers collinaires prévues au mois d'août 2020, des membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile sont entrain d'être retirés des listes des candidats dans différentes provinces du pays parfois avec des motifs.

Des cas ci-après ont été relevés par la Ligue Iteka :

En province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 juillet 2020 indique que tous les candidats du parti CNL aux élections collinaires de 2020 ont été rayés des listes dans la commune et province Bubanza par la CECI Bubanza en collaboration avec des responsables du parti CNDD-FDD dans cette commune. Selon des sources sur place, quelques noms et collines respectifs de ces membres ont été enregistrés : Gilbert Butoyi et Didace Ngendakumana de la colline centre-ville, Athanase Niyonkuru et Honoré de la colline Ngara, Déo Bikorimana de la colline Muramba, Donatien Minani de la colline Rabiwo, Fulgence, Thierry et Alexis de la colline Mitakataka.

En province Bujumbura rural

Des membres de l'opposition et de la société civile en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural rayés de la liste des candidats aux élections des conseillers collinaires de 2020.

- Michel Bigirimana, de la colline Nyamugari, membre du parti CNL. Il a été accusé d'adultère et d'ivrognerie à l'égard de la population ;
- Claude Gahinyuza, de la colline Nyamugari, membre du parti CNL. Il a été accusé de non-participation aux travaux de développement communautaire et de la coopérative Sangwe;
- Bonithe Barancira, de la colline Kibira, membre du parti CNL. Il a été accusé d'adultère et de non-participation aux travaux de développement communautaire ;
- Venant Kanerwa, de la colline Mugoyi, membre du parti FRODEBU. Il a été accusé de malversation des biens de la commune dans la collecte des taxes sur des marchandises vendues bien qu'aucun dossier pénal ne pèse sur lui.

En date du 17 juillet 2020, la CECI Mugongo-Manga, province Bujumbura rural en collaboration avec des candidats collinaires de Jenda rural du parti CNDD-FDD de la dite colline ont rayé de la liste des candidats collinaires des membres des partis de l'opposition pour les élections des conseillers collinaires de 2020. Cette décision a été prise après qu'une lettre au président de la CECI Mugongo-Manga pour rayer de la liste les membres des partis politique de l'opposition et de la société civile, ait été envoyée en date du 9 juin 2020 par les membres du comité du parti CNDD-FDD sur les collines Jenda rural et Jenda urbain.

Des membres des partis de l'opposition et de la société civile rayés des listes :

- Deogratias Ntiroranya, de la colline Jenda rural, membre du parti CNL. Il a été accusé de non-participation aux travaux communautaires et aux travaux des coopératives collinaires Sangwe;
- Gaudance Niyonzima, de la colline Jenda rural, membre du parti UPRONA. Elle a été accusée du refus de participation aux travaux communautaires et aux travaux des coopératives Sangwe;
- Pamphile Zidona, Ernest Ndikumana, Patrice Ndikumana, tous membres du parti CNL. Ils ont été accusés de non-participation aux travaux communautaires sur la colline Jenda rural ;
- Aimé Nzirorera, de la colline Jenda urbain, membre du parti CNL. Il a été accusé d'ivrogne devant la population et de malversation des biens de la commune en se donnant la compétence de distribuer de l'eau dans les ménages de la colline Jenda urbain ;
- Pierre Claver Nzeyimana, de la colline Nyarushanga, membre du parti CNL. Il a été accusé de refus de participation aux travaux de la coopérative Sangwe ;
- Jean Marie Nkurunziza, de la colline Nyarushanga, membre du parti CNL. Il a été accusé de semer la haine entre la population de cette colline ;
- Joselyne Niyonkuru, de la colline Jenda urbain, activiste de la société civile de l'association Dushirehamwe. Elle a été accusée de non-participation aux travaux communautaires et aux travaux de la coopérative Sangwe.

En commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, des membres du parti CNL ont été rayés des listes des candidats collinaires pour les élections des conseillers collinaires de 2020 après des réunions tenues par le responsable du parti CNDD-FDD dans cette commune.

Sur 130 candidats collinaires inscrits dans les 32 collines de la commune Mutimbuzi pour les élections des conseillers collinaires de 2020, cent et vingt-neuf (129) membres du parti CNL ont été rayés des listes des candidats par la CECI Mutimbuzi. Selon des sources sur place, ces membres ont été retirés des listes par la CECI Mutimbuzi en collaboration avec des membres du parti CNDD-FDD dont Elysée Nindorera, responsable du parti CNDD-FDD en commune Mutimbuzi.

Selon les mêmes sources, en date du 5 juillet 2020, Elysée Nindorera, a organisé des réunions du parti CNDD-FDD dans toutes les zones de la commune Mutimbuzi pour étudier la stratégie de rayer des listes des candidats aux élections collinaires ces membres du parti CNL.

En zone Rubirizi, la réunion a eu lieu à 7 heures du matin, chez Eric, à la place appelé Ku Gikoma ;

En zone Maramvya, la réunion a eu lieu à 9 heures du matin, chez Raymond à la 14^{ème} transversale ;

En zone Gatumba, la réunion a eu lieu à 11 heures du matin, à la permanence du parti CNDD-FDD à Kajaga ;

En zone Rukaramu, la réunion a eu lieu à 8 heures du matin, à la permanence du parti CNDD-FDD à Kajaga.

Dans ces réunions étaient présents les membres du comité collinaire du parti CNDD-FDD, les administratifs collinaires et tous les candidats aux élections collinaires du parti CNDD-FDD.

En province Karuzi

En zone et commune Buhiga, province Karuzi, Viola Haragirimana de la colline Rwingoma inscrite sur la liste des candidats collinaires a été retirée de la liste accusée d'avoir quitté le CNDD-FDD pour adhérer au parti UPRONA. Sur la colline Ramvya, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, un certain Habarugira, membre du parti CNL a été rayé de la liste lui aussi. Selon des sources sur place, ces candidats ont été rayés des listes électorales par la CECI Buhiga sur ordre du responsable du parti CNDD-FDD dans cette commune.

III. FAITS SECURITAIRES

Un membre du parti CNL blessé en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 17 Juillet 2020, vers 19 heures, sur la sous-colline Mburabuturo, colline et zone Cendajuru, commune Vumbi, province Kirundo, Déo Gataretse, membre du parti CNL a été tiré à la flèche et blessé au niveau du bras droit par des gens non identifiés lorsqu'il rentrait chez lui près de la maison d'un certain Karikurubu. Selon des sources sur place, il a été hospitalisé à l'hôpital de Kirundo. Selon les mêmes sources, Déo avait été menacé par des Imbonerakure qu'il allait être tué s'il n'adhère pas au parti CNDD-FDD.

Intolérance politique en commune Nyabihanga, province Mwaro

En date du 13 juillet 2020, Thérance Misigaro, âgé de 36 ans, de la Colline et zone Muyebe, commune Nyabihanga, province Mwaro, membre du parti CNL qui était en train d'enlever deux caféiers pour élargir la fondation de sa maison, a vu un agronome collinaire qui l'a fait payer une rançon de 10 000 fbu sous l'ordre de Jean Bosco Nduwayo, président du parti CNDD-FDD de la même colline. Selon des sources sur place, le lendemain, il a commencé à construire la fondation et il a reçu l'appel de l'administrateur l'interdisant de construire sur cette parcelle. Selon les mêmes sources, Adrien Ntunzwenimana, administrateur de la commune Nyabihanga a dépêché quatre Imbonerakure et le président du parti CNDD-FDD pour démolir la fondation en cas de refus. Les habitants de la localité mettent cela en relation avec l'intolérance politique puisque même cet administrateur a détruit tout un champ de caféiers de la commune où il est en train de construire sa maison.

Un nouveau-né tué en commune Mbuye, province Muramvya.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 juillet 2020 indique qu'en date du 1^{er} juillet 2020, sur la colline Mugerera, commune Mbuye, province Muramvya, Jeanine Irakoze a mis au monde une fille et l'a étranglée, l'a emballée dans un sachet et l'a mise sous son lit. Selon des sources sur place, elle avait l'intention de l'emmener dans une rivière pour l'y jeter. Selon les mêmes sources, en date 4 juillet 2020, elle a été incarcérée à la brigade de Mbuye puis transférée au parquet de Muramvya, en date du 9 juillet 2020.

Attaque à la grenade en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 14 juillet 2020, vers 20 heures, à la 12^{ème} avenue n° 1, quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, des hommes non identifiés à bord d'une motocyclette ont lancé une grenade sans faire de victimes au domicile d'un présumé Selemani, membre du parti CNL. Le mobile de cette attaque n'est pas connu.

Menaces d'exécution des membres du parti CNL en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 juillet 2020 indique qu'en date du 12 juillet 2020, sur la colline Bugorora, commune Bwambarangwe, province Kirundo, Vivance Bazirutwabo et Melchiade Ntirampa, candidats du parti CNL aux élections collinaires ont reçu à leurs domiciles des tracts de menaces d'exécution s'ils ne retirent pas leurs candidatures à la CENI. Selon des sources sur place, les victimes ont présenté ces tracts à la CECI et aux autorités administratives mais aucune mesure n'a été prise.

Des actes d'intimidation en commune Ntega, province Kirundo

Depuis le 9 juillet 2020, sur la colline Mwendo, commune Ntega, province Kirundo, Isaac Kabura et Gérard Nshimirimana, tous membres du parti CNL et candidats aux élections collinaires ont dû fuir cette colline. Selon des sources sur place, Jean Marie Mugumyankiko, administrateur communal leur avait obligé de retirer leurs candidatures aux collinaires mais ils ont refusé. Ils se sont enfuis de peur des représailles.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement et d'arrestations arbitraires.

Ce bulletin parle aussi sur des menaces, des actes d'intimidation, de l'intolérance à l'endroit des membres du parti CNL et d'une attaque à la grenade.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.